



Conseil général

Maison de Commune
Place du Bourg
1323 Romainmôtier
T 024 453 15 86
sec.conseil@romainmotier.ch
www.romainmotier.ch/conseil



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 11 décembre 2012

M. Marc Benoit, Président du Conseil général, souhaite la bienvenue aux membres du conseil, à la Municipalité, à la boursière, ainsi qu'au journaliste de l'Omnibus.

Les personnes excusées sont : Marie-Louise Amstein, Michael Anobile, Blurette Badan, Luc Baehni, Robert Baeriswyl, Jacques-Henri Bichsel, Michel Blanc, Philippe Blanc, Rémy Champion, David Chezeaux, Rösly Gaudard, Jean-François Hartwig, Karine Hartwig, Piotr Jaxa, Véronique Kinal, Alexandra Knabenhans Lippuner, Martine Moinecourt, Jacques Moinecourt et Alison Rowles; également excusé, M. Michel Chabloz, Municipal, occupé à déneiger avec l'employé communal.

Ordre du jour

L'ordre du jour proposé dans la convocation est accepté à l'unanimité, soit :

1. Appel nominal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2012
3. Assermentations et démissions
4. Budget de fonctionnement de l'exercice 2013 et budget des investissements
5. Elections statutaires
6. Propositions individuelles
7. Communications et divers
8. Collation au caveau

1. Appel nominal

A l'appel nominal, 26 personnes sont présentes. Le quorum étant de 20, le conseil peut valablement délibérer.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2012

Le Syndic Fabrice de Icco précise les points suivants : à propos de l'imposition des alcools, depuis 2008 les communes ont la possibilité de taxer. Par ailleurs, la taxation des commerces se fait sur la base de leur chiffre d'affaires et non de leur déclaration d'impôts. Financement du traitement des déchets : il y a une taxe au poids, une taxe forfaitaire et la fiscalité normale. Le système communal verra la distribution d'une carte par ménage, la seconde étant fournie sur demande contre paiement. Enfin, lors du traitement des points concernant les déchets, seules les conclusions des préavis ont été lues au conseil. Le bûcher Messmer, vers la place des Marronniers, n'a pas été acquis par la commune, il s'agit d'une servitude qui est tombée.

M. Adrien Guignard précise qu'il saluait le grammage du papier utilisé pour la convocation du 30 octobre et souhaite que cet usage perdure.

Sans autre correction ou ajout, le procès-verbal est accepté ainsi à l'unanimité.

3. Assermentations et démissions

Il est procédé à l'assermentation de Mme Agata Jaxa-Kwiatkowski.

4. Budget de fonctionnement de l'exercice 2013 et budget des investissements

Le préavis n° 07/2012 est lu par M. de Icco.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Léo Blanc.

La Municipalité répond tout d'abord aux questions et remarques exprimées par la commission des finances. L'achat de parcelle de forêt se fait en prévision des besoins du chauffage à distance lorsque celui-ci sera réalisé. L'éclairage public a été amélioré à Envy l'an dernier, il n'y a pas d'autres travaux prévus à cette échelle. Fr. 10'000.- ont été budgétés pour le cas où des conduites se rompaient. La question relative aux berges du

Nozon concerne un lieu situé entre les maisons Boulaz et Vincent. La somme de Fr. 10'000.- pour le tourisme est la contribution communale convenue pour le tourisme régional. Enfin, Romainmôtier.2010 est prévu pour durer en 2013 encore.

Le Président ouvre la discussion.

A M. Pierre Genier qui demande quel est l'usage actuel de la cantine des Marroniers, le Syndic répond qu'il s'agit de l'atelier d'un artisan. M. Adrien Guignard déclare son soutien à l'achat de parcelles forestières. Il souhaite par ailleurs savoir ce qu'a coûté l'étude de faisabilité du chauffage à distance. Rien, répond la Municipalité, l'ensemble ayant été financé par l'ancien partenaire de la commune. M. Guignard souhaite savoir comment a été établi le coût du nouveau projet. Selon le Syndic, il s'agit pour l'instant d'une projection produite par le bureau de spécialistes chargé de sa préparation.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close.

Au vote, le Conseil général décide à l'unanimité d'accepter le budget de fonctionnement pour l'exercice 2013 tel que proposé par la Municipalité.

5. Elections statutaires

Le Président du Conseil général rappelle avoir remis son mandat à la Commune pour la fin de l'année 2012. Il lit l'article du règlement du conseil concernant ce point, afin que tout le monde puisse aborder ce sujet en connaissance de cause. A la suite de l'annonce de fin octobre, personne ne s'est encore manifesté pour occuper la fonction. La discussion est ouverte.

M. Genier demande ce qu'il se passera si personne n'était élu ce soir-là; le Président répond que le Vice-président assumerait la fonction jusqu'à une élection. Il présente en quelques phrases les différents aspects du rôle, notamment la journée des communes vaudoises organisée par l'Union des communes vaudoises, la préparation des séances du conseil, le travail avec les commissions, la direction des séances et les quatre scrutins fédéraux, cantonaux et/ou communaux. L'outil principal est le règlement du Conseil général, qui sert de guide dans ces diverses tâches.

Le Président interpelle la salle et demande s'il y a des candidatures. Aucune voix ni aucune main ne s'élève.

Le Syndic précise les accès du Président: greffe, commissions, travaux de la Municipalité, etc. C'est un poste très intéressant et c'est aussi une belle occasion de mettre sa touche personnelle dans la vie de la commune. Marc Benoit précise qu'il sera bien entendu disponible auprès de la personne qui lui succédera pour la soutenir au début de son mandat.

Un petit tour des éventuelles candidatures est effectué par pointage auprès de potentielles personnes intéressées dans la salle. Mme Marlène Rézenne-Dutoit fait savoir son intérêt pour le mandat. Aucune autre candidature n'étant clamée, Mme Rézenne-Dutoit sort de la salle et le vote à bulletin secret est organisé.

- bulletins distribués : 26
- bulletins rentrés : 26
- majorité absolue : 14
- résultats : Marlène Rézenne-Dutoit : 20 voix
nul : 1
blancs : 5

Mme Marlène Rézenne-Dutoit est élue, et à son retour dans la salle, est applaudie par le conseil.

Il en découle trois élections complémentaires à main levée afin de la remplacer pour les mandats suivants :

- huissier, membre du Bureau du conseil : M. Léo Piguet
- commission des finances : M. Manuel Siggen
- commission de gestion : Mme Agata Jaxa

6. Propositions individuelles

Le Président n'en a reçu aucune, on passe à la suite.

7. Communications et divers

Communications de la Municipalité, sauf mention, par le Syndic :

- Les sapins de Noël seront distribués sur la Place du Bourg le samedi 15 décembre de 9h à 11h;

- Rappel quant à l'interdiction de stationner sur des places gênant le déblaiement de la neige;
- Il est rappelé que la route de Moiry est fermée en cas d'enneigement et n'est pas déblayée. Le passage sur cette route se fait aux risques et périls de chacun, et cela peut conduire à un retrait de permis;
- Le Président du Conseil général de Vaulion a publié récemment une lettre ouverte adressée à la Municipalité de Romainmôtier-Envy dans l'Omnibus. Cette lettre réagissait à la question du tourisme des déchets entre communes du vallon dont il a été question lors de la séance précédente. Les Municipalités du Vallon du Nozon vont se rencontrer prochainement, ce qui sera l'occasion d'aborder les éventuels points de désaccords en la matière;
- M. Alberto de Andrès présente le nouveau règlement pour le financement des écoles de musique auquel la nouvelle loi vaudoise oblige à participer. La Municipalité a décidé d'élargir son soutien à l'ensemble des associations offrant aux enfants des activités liées à la culture, la gymnastique, etc. Cela consiste en une subvention aux familles financièrement en difficultés, pour enfants de l'âge de la scolarité jusqu'à 18 ans. Elle peut être versée sur demande et au prorata inverse du revenu et est renouvelable. Le règlement et le formulaire adéquat sont disponibles au greffe.
- Voterr : le projet est définitivement enterré par les communes du Vallon du Nozon, vu la décision des services cantonaux de faire endosser le financement par les communes;
- M. Yves Mouquin informe que le tout-ménage sur les déchets suivra dans quelques jours. La Municipalité tient également à disposition des personnes intéressées des sauts à composte verts. Le Syndic précise encore que si les conditions hivernales empêchaient l'installation des nouveaux conteneurs à l'échéance prévue, le système de taxation actuel courrait jusqu'à la mise en activité du nouveau système;
- M. de Icco rappelle au nom de la boursière que les personnes ayant des vacances à transmettre sont priées de le faire au plus vite.

Du Conseil :

- M. Guignard relève l'excellente surprise des bidons à composte offerts et remercie la Municipalité pour le geste;
- Mme Rêzenne-Dutoit fait part de sa préoccupation quant à la véritable patinoire derrière l'école. C'est un endroit essentiellement à l'ombre ce qui le rend dangereux. Pourrait-on mettre du sable à la place du sel ? M. de Icco répond que cela est difficile, car le sable se mélange à la glace ce qui lui ôte toute efficacité. La Municipalité et l'employé communale veillent au plus près et la présence de cette patinoire est bien notée;
- A la question de M. Gaudard quant au projet de nouveau règlement prévu courant 2011, la Municipalité répond que le travail avait été mis en suspend, la loi sur les communes étant en cours de modifications par le Grand conseil durant ces dernières années. La chose a maintenant abouti et la Municipalité va pouvoir soumettre un nouveau projet au Conseil général. Mme Anne-Marie Besson, membre de la commission ad hoc ayant travaillé sur le premier projet, suggère que l'on s'appuie autant que possible sur ce qui a déjà été fait;

8. Collation au caveau

Le secrétaire du conseil informe que M. Benoit a été président du conseil durant 10 ans et lui remet au nom du Bureau du Conseil général, un bon pour un repas au Gaulois. Le Président sortant remercie pour ce geste qui le touche. Il remercie également les membres passés et actuels pour l'excellent travail et l'engagement fourni et la bonne qualité des débats.

Ces remerciements sont également émis à l'attention de toutes celles et tous ceux qui ont œuvré pour la commune au cours de cette année 2012, invite l'ensemble des personnes présentes à descendre au caveau et clos la séance à 21h41.

La Présidente

Le secrétaire